

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, À 19H04, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h04 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier.

Sont absents monsieur le maire Denis Parent et monsieur le conseiller François Cardinal.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 16 décembre 2019 ouverte.

**RÉSOLUTION
2019-12-335**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant le point 6.13 de l'ordre du jour : TVR9 : La télévision de la Vallée-du-Richelieu – Demande d'aide financière

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2019
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - 4.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales

- 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales
- 4.5 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park
- 4.6 Avis de motion – Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 431-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98, de modifier les usages permis, les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments de la zone H-49 ainsi que d'autoriser les projets intégrés et les dispositions spécifiques aux projets intégrés dans la zone H-49
 - 5.3 Adoption du second projet de règlement numéro 431-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments de la zone HC-90 ainsi que de modifier les normes de stationnement pour le groupe d'usage multifamilial dans le secteur HC-90
6. Administration générale
 - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
 - 6.2 Ajustements à apporter aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre
 - 6.3 Registre de déclarations de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil de la Ville d'Otterburn Park
 - 6.4 Renouvellement de mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021
 - 6.5 Production graphique des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
 - 6.6 Impression des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
 - 6.7 Octroi d'un mandat – Traitement des taxes par la Ville – Autorisation de signature
 - 6.8 Achat d'un numériseur et d'une licence logicielle – Firme Trigo
 - 6.9 Renouvellement des assurances générales pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020
 - 6.10 Intention de la Ville auprès de la Commission scolaire des Patriotes quant à la cession de lots dans le secteur Le Patriote pour la construction d'une nouvelle école et ses équipements

- 6.11 Adhésion – Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Société pour la nature et les parcs du Canada : section Québec
- 6.12 Activité - Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu
- 6.13 TVR-9 : la Télévision de la Vallée-du-Richelieu – Soutien au développement économique
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 novembre au 9 décembre 2019
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2019-12-11
 - 7.3 Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2020
 - 7.4 Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2020
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 307, rue des Oeillets
 - 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 50, rue du Prince-Edward
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Gestion des résidus domestiques dangereux – Année optionnelle 2020 Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire
 - 9.2 Services professionnels en ingénierie – Travaux de remplacement d'un ponceau – Octroi d'un contrat
 - 9.3 Réaménagement intérieur du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Adjudication du contrat (TP-2019-100-APP)
 - 9.4 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Provision et contingences
 - 9.5 Approbation de la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie pour le drainage et le pavage d'une partie des rues Parkview, Desroches et Rose
 - 9.6 Travaux d'agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Attribution budgétaire
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Adoption de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
 - 10.2 Demande d'aide financière – Les Amis-Soleils de Saint-Bruno – Camp de jour spécialisé – Autorisation de signature
 - 10.3 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – FADOQ Otterburn Park
 - 10.4 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme –Intégration Compétences (Carrefour jeunesse-emploi de la Vallée-du-Richelieu)
 - 10.5 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Centre périnatal Le Berceau

- 10.6 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Les matinées mères-enfants
- 10.7 Budget participatif – Comité sur le sport, le loisir et la culture
- 10.8 Octroi d'une aide financière – Coopérative de solidarité santé de la Rive
- 10.9 Achat d'une commandite – Choeur de la montagne
- 10.10 Renouvellement de l'adhésion – Association québécoise du loisir municipal
- 10.11 Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. – Demande d'aide financière – Saison de navigation 2020
- 10.12 Octroi d'une aide financière – Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme
- 10.13 Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël – Octroi d'une aide financière
- 10.14 Demande d'aide financière et autres dans le cadre de l'activité de financement « vente de garage » – École Notre-Dame

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

- 12.1 Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 12.2 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elle a posé une question, de 19h05 à 19h12 :

Monsieur Charles Laliberté

Règlement numéro 431-25

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Louis Côté :

- Défilé du Père Noël, le 7 décembre 2019;
- Fête de Noël au cinéma de Beloeil, le 7 décembre 2019;
- La Guignolée, le 8 décembre 2019.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Fête de Noël au cinéma de Beloeil, le 7 décembre 2019, 250 enfants ont reçu un cadeau;
- La Guignolée, le 8 décembre 2019, plus de 50 bénévoles à Otterburn Park.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2019-12-336**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2019**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2019.

AVIS DE MOTION

**RÉSOLUTION
2019-12-337**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020.

L'objet de ce Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2020 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 459 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 12 décembre 2019.

**RÉSOLUTION
2019-12-338**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 457 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 326, 362, 363 ET 377 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales.

L'objet de ce Règlement est de fixer notamment les obligations et responsabilités des propriétaires d'un immeuble raccordé ou qui doivent se raccorder aux réseaux municipaux.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 12 décembre 2019.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 457 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 326, 362, 363 ET 377 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 457 remplaçant les Règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 12 décembre 2019.

**RÉSOLUTION
2019-12-339**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE BRANCHEMENTS DES BÂTIMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de créer une réserve financière pour le financement des dépenses de branchements des bâtiments aux services d'aqueduc et d'égout situés sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et leur réfection pour les bâtiments neufs dont la demande de permis est postérieure à l'entrée en vigueur du présent Règlement.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 12 décembre 2019.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 458 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE BRANCHEMENTS DES BÂTIMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 12 décembre 2019.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-25.

RÉSOLUTION 2019-12-340

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 399-25, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-25.

RÉSOLUTION 2019-12-341

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PV-98, DE MODIFIER LES USAGES PERMIS, LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DE LA ZONE H-49 AINSI QUE D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS ET LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-49

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 14 novembre 2019 et une copie du second projet de Règlement le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 2 décembre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-25, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-26.

**RÉSOLUTION
2019-12-342**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DE LA ZONE HC-90 AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES DE STATIONNEMENT POUR LE GROUPE D'USAGE MULTIFAMILIAL DANS LE SECTEUR HC-90

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 14 novembre 2019 et une copie du second projet de Règlement le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 2 décembre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-26, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après LERM), messieurs les conseillers Mario Borduas et Alexandre Dubé-Poirier, déposent à la présente séance, la déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

La déclaration déposée à la présente séance par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier remplace celle déposée à la séance du 18 novembre 2019.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 358 de la susdite loi.

**RÉSOLUTION
2019-12-343**

**AJUSTEMENTS À APPORTER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL DU
PERSONNEL DE NIVEAU CADRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 novembre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal accorde au personnel de niveau cadre, une augmentation salariale de 2,7 % pour l'année 2020;

QUE la contribution au régime de retraite simplifiée (RRS) en provenance de l'employeur soit augmentée de 0,50 % pour l'année 2020, la fixant à 8 %;

QUE le directeur des finances et trésorier soit et est autorisé à faire les ajustements nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

QUE les crédits budgétaires nécessaires à cette fin soient prévus au budget de l'exercice 2020 dans les postes de rémunération et d'avantages sociaux appropriés.

DÉPÔT

**REGISTRE DE DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES
REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

La greffière dépose le registre indiquant les déclarations de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément à l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q. c. E-15.1.0.1, et à l'article 5.3 du Règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les Règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park et le conseil municipal en prend acte.

**RÉSOLUTION
2019-12-344**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utiles et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de mandat d'un membre, dont celui-ci se termine le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce membre a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément au Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif de la Ville d'Otterburn Park et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 27 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville renouvelle le mandat de madame Marilyne Gaudette à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

**RÉSOLUTION
2019-12-345**

**PRODUCTION GRAPHIQUE DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK –
OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 novembre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville octroie le contrat de services de graphisme à Anie Massey Graphisme afin de réaliser la conception graphique des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2020;

QUE la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION
2019-12-346**

**IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK – OCTROI DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par la direction des Services aux citoyens, relations publiques et communications;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville octroie le contrat d'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park à l'entreprise Deschamps Impression;

QUE la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION
2019-12-347**

**OCTROI D'UN MANDAT – TRAITEMENT DES TAXES PAR LA VILLE – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville veut mandater la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.) relativement au traitement de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente au Québec pour l'analyse du système de taxes à la consommation de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville octroie le mandat de l'analyse du système de taxes à la consommation de la Ville à la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.);

QUE le directeur du Service des finances et trésorier soit et est autorisée à signer le contrat et tout autre document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers comptes de dépenses assujettis aux taxes, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2019-12-348**

ACHAT D'UN NUMÉRISSEUR ET D'UNE LICENCE LOGICIELLE – FIRME TRIGONIX

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de deux numériseurs le 17 juin 2019, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2019-06-168;

CONSIDÉRANT que pour des raisons techniques, il est recommandé d'installer à l'hôtel de ville, un autre type de numériseur en remplacement de celui ayant été acheté antérieurement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville achète de gré à gré à la firme Trigonix, au prix de 1 772 \$, plus les taxes applicables, un numériseur de marque Kodak, modèle Alaris S2060W, en remplacement de l'un des numériseurs de marque Kodak, modèle Alaris S2050 acheté le 17 juin 2019;

QUE la Ville achète de gré à gré à la firme Trigonix, au prix de 800 \$, plus les taxes applicables, une licence logicielle Capture Pro de marque Kodak;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés de la façon suivante :

- Imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-670 - Fournitures de bureau;
- Autoriser le transfert de crédits budgétaires comme suit :
Montant des crédits transférés : 8 000 \$;
Source des crédits : 02-131-01-690 - Divers projets spéciaux;
Destination des crédits : 02-130-00-670 - Fournitures de bureau.

**RÉSOLUTION
2019-12-349**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} DÉCEMBRE 2019 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement avec l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023, pour l'acquisition de polices d'assurances de dommages ainsi que des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada risques et assurances inc. :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>
• Biens, bris des équipements, délits et automobile	La compagnie AIG du Canada
• Responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale et responsabilité environnementale	Certains souscripteurs du Lloyd's

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, la prime de la Ville soit, 37 523 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit, BFL Canada risques et assurances inc.;

DE VERSER à l'Union des municipalités du Québec la somme de 47 799 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 ainsi que la somme de 3 317 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme;

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, les honoraires de 375,23 \$, plus les taxes applicables, à l'Union des municipalités du Québec;

QUE les fonds nécessaires au paiement des assurances générales pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 soient puisés à même les postes budgétaires des Assurances, le tout tel que présenté au tableau de répartition des coûts d'assurances daté du 5 décembre 2019 et confectionné par le Service des finances pour faire partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2019-12-350

INTENTION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES QUANT À LA CESSION DE LOTS DANS LE SECTEUR LE PATRIOTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE ET SES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Patriotes (ci-après Commission scolaire) a exprimé son intention de construire une nouvelle école primaire en remplacement des Pavillons I et II de l'école Notre-Dame qui ne répondent plus à ses besoins;

CONSIDÉRANT qu'afin de construire une nouvelle école sur le territoire otterburnois, la Commission scolaire a besoin d'un terrain libre de toute contrainte d'une superficie minimale de 250 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme a réalisé une analyse comparative de plusieurs terrains privés et publics afin de déterminer un terrain propice à l'implantation d'une école primaire sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les principaux critères d'analyse sont la superficie minimale requise, l'accessibilité, la disponibilité des services publics, la sécurité des enfants, le coût d'acquisition de terrains, la localisation dans un quartier résidentiel et le potentiel de développement pour un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Ville ne possède aucun terrain vacant, non utilisé, permettant l'installation d'une école;

CONSIDÉRANT qu'aux règlements d'urbanisme, certains terrains privés vacants du secteur Le Patriote ont le potentiel d'être utilisés à d'autres fins dont notamment l'installation d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT que les terrains vacants privés potentiels sont à proximité ou adjacents à des infrastructures sportives, réseaux de transport actifs et routier, milieux naturels et sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le partage des infrastructures et du site comporte des bénéfices pour l'ensemble des parties, incluant les élèves et les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin de compenser les coûts engendrés par l'acquisition de ces terrains et la cession à la Commission scolaire, il est proposé que la Ville acquière de celle-ci la propriété complète et entière des immeubles (bâtiments et terrains) connus comme étant les Pavillons I et II de l'école Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à la Commission scolaire des Patriotes de céder les terrains nécessaires à l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Le Patriote;

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à la Commission scolaire des Patriotes d'acquérir la propriété complète et entière des immeubles (bâtiments et terrains) connus comme étant les Pavillons I et II de l'école Notre-Dame;

QUE le conseil municipal confirme l'intérêt de la Ville à négocier avec la Commission scolaire des Patriotes, une entente de collaboration dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école et autorise la direction générale et la direction du Service de l'urbanisme à négocier cette entente auprès de la Commission scolaire des Patriotes;

QUE le conseil municipal confirme son intérêt pour aménager une surface réfrigérée dans le parc contigu à l'école ainsi que son intérêt dans la location annuelle d'un gymnase à la Commission scolaire des Patriotes;

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation par le conseil municipal de l'entente et des conditions devant intervenir et donnant effet à la présente résolution ainsi que l'acquisition des terrains privés vacants dans le secteur Le Patriote.

**RÉSOLUTION
2019-12-351**

**ADHÉSION – FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ POUR
LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA : SECTION QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, a créé un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT que ce Fonds prévoit que chaque municipalité participante doit y verser 1 \$ par année par ménage ou unité d'évaluation;

CONSIDÉRANT que ce Fonds bonifie ainsi le montant versé qui lui s'accumule dans un fonds à l'usage exclusif de la ville contributrice, à être dépensé dans des projets admissibles;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles concernent des projets de protection des milieux naturels, en collaboration avec des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville adhère au Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec;

QUE soit autorisée une dépense de 3 375 \$ à titre de contribution au Fonds;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-001 Affectation activité d'investissement de l'exercice 2020.

**RÉSOLUTION
2019-12-352**

ACTIVITÉ - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu a tenu le 11 décembre 2019, une activité de type 5 à 7;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse la somme de 50 \$, plus les taxes applicables, à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la participation du maire à l'activité tenue le 11 décembre 2019.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2019-12-353**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 novembre au 9 décembre 2019 tels que ci-après :

En retranchant la facture numéro 501473 MDJ4F20190319-1 au montant de 16 667 \$.

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 18743 à 18935	55 287,41 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5021 à 5054	47 834,78 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501438 à 501444	16 777,43 \$
Paies	97 480,49 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 18936 à 18953	419 029,85 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501445 à 501495	297 421,69 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 933 831,65 \$

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2019-12-11**

Le trésorier dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2019-12-11. Il y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

**RÉSOLUTION
2019-12-354****RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 14 novembre 2019, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant des dépenses totales de 9 349 257 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2020, soit de 933 602 \$.

**RÉSOLUTION
2019-12-355****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après M.R.C.);

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 27 novembre 2019, le conseil de la M.R.C. a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année financière 2020, prévoyant des contributions municipales totales de 12 852 549 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2020, soit de 1 052 705 \$.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**RÉSOLUTION
2019-12-356****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 307, RUE
DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé sera du clin de fibrociment gris argenté et la pierre de couleur «slate» pour les murs et du bardeau d'asphalte de couleur gris ardoise pour la toiture;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan d'implantation préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, le 7 novembre 2019 sous le numéro 16113 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le tout est également en référence au plan de construction préparé par Sylvie Lusignan, le 17 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-37-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à la prolongation du revêtement de pierre sur au moins les deux premiers pieds de l'élévation latérale gauche du bâtiment.

**RÉSOLUTION
2019-12-357**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 50, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé sera du déclin de bois et un revêtement d'acier pour la toiture;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan d'implantation préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 2019 sous le numéro 16097 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le tout est également en référence au plan préliminaire préparé par Martin Leblanc, le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-39-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2019-12-358**

**GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – ANNÉE OPTIONNELLE 2020
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE**

CONSIDÉRANT qu'en 2017, les villes de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand et les Municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste ont déléguées à la Ville d'Otterburn Park les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres public pour le contrat de collecte et d'élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2018 et 2019, avec une option de renouvellement pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités se prévalent de l'option de renouvellement d'une année supplémentaire pour 2020 selon les prix soumis au bordereau de soumissions du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise TerraPure;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 novembre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville soit désignée et mandatée par les villes et municipalités précédemment mentionnées afin de se prévaloir, pour le bénéfice de l'ensemble de celles-ci, de l'option de renouvellement du contrat de gestion des résidus domestiques dangereux pour l'année 2020 de l'entreprise TerraPure;

QU'une dépense de 10 000 \$ à cette fin soit autorisée au budget 2020 et qu'elle soit imputée au poste 02-452-10-446 Recyclage - RDD.

**RÉSOLUTION
2019-12-359**

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour des services professionnels dans le cadre de la réalisation des plans et devis des travaux de remplacement du ponceau # 18, sous la rue du Prince-George;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 11 novembre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal octroi de gré à gré à la firme Groupe Conseil Génipur, le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis dans le cadre des travaux de remplacement du ponceau # 18, sous la rue du Prince-George, pour un montant de 18 285 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Projets immo. transport.

**RÉSOLUTION
2019-12-360**

RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – ADJUDICATION DU CONTRAT (TP-2019-100-APP)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la réalisation des travaux de réaménagement intérieur du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres le 5 décembre 2019, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (taxes applicables incluses)
Michel Dufresne Entrepreneur général (9116-0093 Québec inc.)	260 993,25 \$
Groupe MTKR inc.	294 680,93 \$
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	324 942,51 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville adjuge à l'entreprise Michel Dufresne Entrepreneur général (9116-0093 Québec inc.), le contrat de réaménagement intérieur du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, pour un prix de 260 993,25 \$, taxes applicables incluses, et aux autres conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-12-361**

**RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-
VALAINE – PROVISION ET CONTINGENCES**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 52 198,65 \$, taxes applicables incluses dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de telle dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-12-362**

**APPROBATION DE LA GRILLE QUALITATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION
POUR LE DEVIS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
POUR LE DRAINAGE ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DES RUES PARKVIEW, DESROCHES
ET ROSE**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre en œuvre un processus d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de drainage et de pavage d'une partie des rues Parkview, Desroches et Rose;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi et au règlement de gestion contractuelle de la Ville, le conseil municipal doit approuver la grille qualitative d'évaluation et de pondération des offres conformes, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie pour les travaux de drainage et de pavage d'une partie des rues Parkview, Desroches et Rose.

**RÉSOLUTION
2019-12-363**

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA
POINTE-VALAINE – ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal attribue un montant budgétaire de 210 000 \$, dans le cadre des travaux d'agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2019-12-364**

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'adopter une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes afin notamment d'y préciser les objectifs, la mission, les valeurs, les catégories d'organismes et les différents soutiens;

CONSIDÉRANT que le texte de cette politique est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte la politique de la Ville d'Otterburn Park pour assurer la reconnaissance et le soutien aux organismes, le tout tel que rédigé en décembre 2019;

QUE la présente politique remplace toute politique de reconnaissance et de soutien ainsi que tout amendement à cette dernière.

**RÉSOLUTION
2019-12-365**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS-SOLEILS DE SAINT-BRUNO – CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville par Les Amis-Soleils de Saint-Bruno pour tenir un camp de jour spécialisé pour les jeunes âgés de 5 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle et/ou autres troubles associés;

CONSIDÉRANT que cet organisme à but non lucratif recevra au moins un adolescent otterburnois, à son camp de jour annuel en 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QU'un montant de 500 \$ pour l'inscription d'un adolescent otterburnois ayant une déficience intellectuelle et/ou autres troubles associés, soit versé à l'organisme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour spécialisé à l'été 2020;

QUE la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture soit et est autorisée à signer avec cet organisme, l'entente d'inscription de participants non-résidents aux activités des Amis-Soleils de Saint-Bruno pour la saison estivale 2020;

QUE des crédits budgétaires de 500 \$ soient prévus au budget de l'exercice 2020, au poste 02-701-20-959 Subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2019-12-366**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – FADOQ
OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par la FADOQ Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir notamment des activités aux aînés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accorde à la FADOQ Otterburn Park, le statut d'organisme reconnu conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2019-12-367**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME –INTÉGRATION
COMPÉTENCES (CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU)**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par Intégration Compétences (Carrefour jeunesse-emploi de la Vallée-du-Richelieu);

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir notamment plusieurs services gratuits tels que de l'aide à la recherche d'emploi, de la formation, de l'intégration des immigrants et le prédémarrage d'entreprise afin de favoriser l'intégration socioprofessionnelle de leur clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville accorde à Intégration Compétences (Carrefour jeunesse-emploi de la Vallée-du-Richelieu), le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2019-12-368**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – CENTRE
PÉRINATAL LE BERCEAU**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par le Centre périnatal Le Berceau;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir notamment des cours prénataux, des rencontres mères-poupons et de favoriser l'accompagnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville accorde au Centre périnatal Le Berceau, le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local C, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2019-12-369**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – LES MATINÉES MÈRES-ENFANTS

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par Les matinées mères-enfants;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir notamment un lieu de rencontre et de formation pour les femmes et les enfants d'âges préscolaires (cours, conférences et ateliers), de favoriser les échanges entre parents et de favoriser également la socialisation et le développement chez l'enfant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville accorde à Les matinées mères-enfants, le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local C, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2019-12-370**

BUDGET PARTICIPATIF – COMITÉ SUR LE SPORT, LE LOISIR ET LA CULTURE

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal affecte un montant de 20 000 \$ au poste budgétaire 02-701-90-690 – Activités spéciales au budget de l'exercice 2020 pour permettre l'appel d'offres de projets auprès des citoyens otterburnois en matière de sport, loisir et culture.

**RÉSOLUTION
2019-12-371**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de la Coopérative de solidarité santé de la Rive;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre notamment des services infirmiers et des conseils relatifs à la santé;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse la somme de 300 \$ à la Coopérative de solidarité santé de la Rive à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir – subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2019-12-372**

ACHAT D'UNE COMMANDITE – CHOEUR DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'organisme le Choeur de la montagne afin d'offrir des concerts de musique les 22 et 24 mai 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville achète une commandite *bronze* au montant de 300 \$ au Choeur de la montagne, en contrepartie d'une vitrine publicitaire dans le programme de l'organisme dans le cadre des concerts qui auront lieu les 22 et 24 mai 2020;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs – subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2019-12-373**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise du loisir municipal a adressé une invitation à la Ville afin que cette dernière renouvèle son adhésion à titre de membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme se veut la voix unifiée du loisir municipal au Québec et permet à ses membres de développer leur connaissance en matière de loisir municipal, de partager des expériences novatrices et de mieux outiller les services de loisir municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation, au montant de 472,67 \$, taxes applicables incluses, à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2020;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 Loisir – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2019-12-374**

**GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE – SAISON DE NAVIGATION 2020**

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines de la rivière Richelieu n'assurent pas de patrouille nautique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une surveillance nautique sur la rivière Richelieu pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. et leur demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 décembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accorde une aide financière de 300 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. pour la saison estivale 2020;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir - subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2019-12-375**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR
LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE-TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier pour le bénéfice de l'association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que cette association offre notamment des activités de maintien des acquis et organise des activités communautaires et de loisirs pour des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville verse la somme de 80 \$ à l'association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir – subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2019-12-376**

**TABLE DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES –
FÊTE DE NOËL – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes pour célébrer la Fête de Noël, le 7 décembre 2019, au Cinéma Beloeil;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville verse à la Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes une aide financière au montant de 300 \$ pour la tenue de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2019-12-377**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTRES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE
FINANCEMENT « VENTE DE GARAGE » – ÉCOLE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, de prêt de matériel et d'utilisation des outils de communication de la Ville formulée à la Ville par l'école Notre-Dame afin de tenir une activité de financement, soit une vente de garage, le 16 mai 2020, au Pavillon 1 de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville verse à titre d'aide financière, un montant de 300 \$ à l'école Notre-Dame dans le cadre de leur activité de financement « vente de garage » qui se tiendra le 16 mai 2020 à l'école Notre-Dame, pavillon 1 et que la Ville permet également le prêt de matériel et l'utilisation des outils de communication de la Ville à l'école Notre-Dame afin de promouvoir cette activité, le tout tel que prévu à ladite recommandation précédemment mentionnée et conformément à la catégorie d'organisme partenaire de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park;

QUE des crédits budgétaires de 300 \$ soient prévus au budget de l'exercice 2020, au poste 02-701-20-959 Subventions et commandites.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

**RÉSOLUTION
2019-12-378**

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le plan de sécurité civile de la Ville préparé par le comité municipal de sécurité civile soit adopté;

QUE le directeur général soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**RÉSOLUTION
2019-12-379**

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION

NOM

Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Alain Cousson, ing.;

Coordonnatrice municipale de la sécurité civile substitut : Me Julie Waite;

Responsable de la mission *Administration et ressources humaines* :
Dominique Valiquette, CPA,CGA;

Responsable substitut de la mission *Administration et ressources humaines* :
Christine Ménard, urb.;

Responsable de la mission *Communications* : Véronique Darveau;

Responsable substitut de la mission *Communications* : Chantal Malenfant;

Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* :
Sécurité civile : Hugues Daveluy et Incendie : Simon Bussière;

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées* :
Laetitia Ratté;

Responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrées* :
Jacqueline Senneville;

Responsable de la mission *Services techniques, environnement et transport* :
Michel Samson, TP;

Responsable substitut #1 de la mission *Services techniques, environnement et transport* : Julien Gauthier;

Responsable substitut #2 de la mission *Services techniques, environnement et transport* : Marc Archambault;

Responsable *Support logistique au centre de coordination* : Chantal Malenfant;

Responsable substitut *Support logistique au centre de coordination* : Stéphanie Robert;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville.

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h01 à 20h15 :

Monsieur Jacques Couture	Règlement numéro 326-7
Madame Pierrette Gervais	Règlement d'emprunt A-452
Monsieur Charles Laliberté	Date registre Règlement numéro 431-25
Monsieur Dominique Phaneuf	Coût dossier TELUS

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2019-12-380**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h15.

Alexandre Dubé-Poirier
Maire suppléant

Me Julie Waite
Greffière